Mineurs clandestins : “Ils savent qu’ici, ils vont pouvoir rester”

17/05/2010 à 19h28

La ministre de la Justice recevra ce matin un rapport sur ces enfants sans famille et les mesures à prendre pour mieux les prendre en charge. En voici la teneur, en exclusivité.

On estime qu’ils sont entre 6000 et 8000, concentrés dans une dizaine de départements, principalement Paris, la Seine-Saint-Denis, Mayotte et la Guyane. Fuyant leur pays d’origine, ils débarquent seuls, sans famille et généralement sans papiers, sur le territoire français. Ils savent qu’ici, ils vont pouvoir rester : en France, les mineurs ne sont pas expulsables.

suite : Ouest France